

A7 CONSULTING
Société à responsabilité limitée
Capital social : 5000 euros
Siège social : 10 Rue de Penthièvre
75008 PARIS
540 069 325 RCS PARIS

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente-et-un décembre,
A quatorze heures,

Les associés de la société A7 CONSULTING, société à responsabilité limitée, au capital de 5000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société, sur convocation faite par le Gérant conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents ou représentés l'ensemble des associés représentant la totalité des parts sociales dans la société.

Monsieur Thierry CORBEL préside l'Assemblée en qualité de gérant de la société.

Le président déclare que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions suivant l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de liquidation,
- Clôture de la liquidation,
- Fin de la mission du liquidateur,
- Radiation,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et avoir pris connaissances des comptes définitifs arrêtés le 31.12.2024, présentant un solde nul, approuvent lesdits comptes.

L'Assemblée Générale constate la clôture de la liquidation au 31.12.2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JCF
An

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, Monsieur Thierry CORBEL se voit déchargé ce jour de sa mission de liquidateur. L'Assemblée Générale lui donne quitus de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La formalité de clôture de liquidation comprenant la demande de radiation de la société, sera déposée au RCS de PARIS.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Monsieur Thierry CORBEL, liquidateur de la société ou de son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la collectivité des associés et vaut fiche de présence.

Monsieur Thierry CORBEL



Monsieur Jean-Christophe FRIED



La société ALAIN ROCHE CONSEIL
Représentée par Monsieur Alain ROCHE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a series of loops and a horizontal stroke at the end.

JLF AR
1 -